



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2017

Ordre du jour :

1. Echange avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, sur la situation internationale
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 avril 2017 et du 9 octobre 2017
3. 7185 Projet de loi portant approbation du « Agreement between the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Estonia on the hosting of data and information systems, signed at Luxembourg, on the 20th June 2017" - Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Dall'Agnol

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Viviane Reding, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Charles Goerens, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

1. Echange avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, sur la situation internationale

Le Ministre évoque la situation en Catalogne. L'ultimatum pour s'expliquer sur la déclaration d'indépendance de la Catalogne expire le 19 octobre à 10.00 heures. Tandis qu'une partie des Catalans revendiquent plus d'autonomie en matière de finances, les plus radicaux insistent sur l'indépendance de la région. En son nom personnel, le Ministre déplore le fait qu'aucun dialogue n'ait été mené entre les deux parties. L'Union européenne ne peut pas défendre une position qui ne serait pas conforme à la Constitution de l'Espagne.

Le Ministre informe ensuite sur les points figurant à l'ordre du jour du Conseil européen.

Une réforme des règlements « Dublin » s'impose, mais notamment les pays du Visegrad s'y opposent. Certains pays, dont l'Allemagne, ont introduit des mesures n'étant pas conformes avec les accords de Schengen, dont p. ex. le contrôle des passagers de tous les vols en provenance de la Grèce.

Le Conseil européen discutera aussi sur la situation en Libye et en Afrique du Nord. Le Luxembourg contribue financièrement à un fonds destiné à financer des camps de réfugiés. Il serait nécessaire que l'UNHCR ait une meilleure emprise sur ces camps.

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères avait déjà décidé de renforcer les sanctions contre la Corée du Nord en limitant les transferts financiers à 5.000 euros et en renforçant le contrôle des navires en provenance de la Corée du Nord. 93% des importations de la Corée du Nord proviennent de la Chine.

L'accord nucléaire avec l'Iran a été conclu dans le but d'éviter que ce pays se procure des moyens permettant de construire des bombes atomiques. Si cette approche multilatérale était mise en question, la conséquence en serait que d'autres pays perdent confiance en des solutions diplomatiques.

La Turquie détient un pouvoir stratégique dans la région et a très vite réagi au référendum sur l'indépendance kurde. Les kurdes ont reconquis d'importants endroits occupés antérieurement par l'IS et se voient maintenant confrontés aux troupes irakiennes.

En matière de politique commerciale, les négociations sur l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur restent bloquées, notamment en ce qui concerne le commerce de viande bovine.

Quant au « Brexit », les questions sur les finances, sur la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ainsi que sur la juridiction compétente restent difficiles à résoudre. Des réponses doivent être trouvées pour pouvoir entrer dans la deuxième phase des négociations. Le Luxembourg compte 6.300 habitants originaires de la Grande Bretagne, dont un millier travaillant dans des institutions européennes. La plupart des Britanniques au Luxembourg sont actifs dans le secteur bancaire. Pour un grand nombre d'entre eux, il serait problématique de disposer d'une

autorisation de travail se limitant au Grand-Duché.

Le Conseil procédera le 20 ou 21 octobre 2017 au vote sur le futur siège des agences européennes situées actuellement à Londres.

Au Myanmar, environ 500.000 Rohingyas ont fui leur pays vers le Bangladesh. Une médiation par les Nations Unies serait souhaitable, le danger d'un coup d'Etat militaire étant réel. Le Myanmar présidera la réunion ASEM les 20 et 21 novembre 2017.

Le Ministre vient de retourner de sa visite en Albanie et en Macédoine. En Albanie, la corruption reste un problème. Le pays fait des efforts en matière de réadmission des demandeurs de protection internationale déboutés. La Macédoine a conclu un accord avec la Bulgarie. Le problème de trouver une dénomination du pays acceptable pour tous reste à résoudre.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'Union européenne doit se préparer à la deuxième phase des négociations sur le « Brexit ». Des lignes directrices seront adoptées par le Conseil.

En matière de relocalisation, le Luxembourg remplit ses obligations. Il relève de la compétence de la Commission européenne de veiller à ce que tous les Etats membres tiennent leurs engagements. Au total, 37.000 personnes (de 120.000 personnes prévues) ont été relocalisées. La Commission européenne a engagé des procédures devant la Cour de Justice de l'Union européenne à l'encontre de trois Etats membres. Une nouvelle décision sur la réinstallation de 50.000 personnes a été prise et un grand nombre d'Etats membres, dont le Luxembourg, ont pris des engagements sur deux ou trois ans.

La haine de l'Arabie saoudite et des Emirats contre le Qatar se renforce. Ceci est principalement dû à l'influence du Qatar dans la région et dans le monde, et à ses contacts avec la Turquie et l'Iran. En décembre, un sommet de la ligue arabe aura lieu au Koweït.

Les combattants étrangers en Syrie entrent et sortent principalement par la Turquie. L'accord entre l'Union européenne et la Turquie concernant les réfugiés montre ses effets. Environ un milliard d'euros ont été utilisés pour des projets en Turquie, et 2,9 milliards d'euros sont engagés pour financer des projets déterminés.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 avril 2017 et du 9 octobre 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. 7185 Projet de loi portant approbation du « Agreement between the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Estonia on the hosting of data and information systems, signed at Luxembourg, on the 20th June 2017 »

La commission donne son accord à une modification de l'intitulé du projet de

loi. Les mots « signed at Luxembourg, on the 20th June 2017 » seront traduits en français pour donner suite à la remarque afférente du Conseil d'Etat. En l'absence d'une traduction officielle de l'accord en français, le titre de l'accord sera repris en anglais, à l'instar d'autres projets de loi ayant été votés dans le passé, dont la *loi du 17 mai 2017 portant approbation du « Memorandum of Understanding between the Government of the Grand-Duchy of Luxembourg and the United States of America for the exchange of terrorism screening information »*, signé à Luxembourg le 20 juin 2012.

Le représentant de la sensibilité politique ADR fait remarquer qu'à l'avenir, le Gouvernement devrait insister à une traduction officielle en français de tous les accords.

4. Divers

Le Président de la commission informe sur l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 24 octobre 2017

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel